



Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Contrat de ville de l'agglomération de Lens Liévin

« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Document cadre

29 mars 2024

EDITO

Le Contrat de Ville de la CALL dit « Engagements quartiers 2030 » constitue notre cap pour les 6 ans à venir en faveur de la transformation sociale des 21 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Parce que l'on a souhaité une vision partagée et consensuelle des grands enjeux à relever, il est le fruit d'une concertation citoyenne, institutionnelle et technique qui a mobilisé 550 personnes.

Ce Contrat de Ville est le socle et l'ensemblier à partir duquel nous devons nous mobiliser collectivement et efficacement pour changer les conditions de vie des 55 000 habitants concernés. Pour y parvenir plusieurs défis sont à relever.

D'abord il faudra que les habitants puissent véritablement y prendre part. C'est pourquoi nous avons intégré le Labo de la participation des habitants, expérimenté depuis 2023, dans notre gouvernance renouvelée.

Ensuite, notre trajectoire vers un projet de développement social innovant impose un renforcement de la mobilisation du droit commun. La Politique de la Ville est une politique transversale, supplétive. Elle ne peut à elle seule régler les carences identifiées dans les QPV (en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de logement, etc.). Parce que le droit commun doit être une priorité et non une variable d'ajustement nous avons demandé des engagements formels des signataires et créé une instance de dialogue territorial et de suivi du droit commun dédiée.

Enfin, parce que ce que l'on fait aujourd'hui est un héritage qu'on laisse, le sujet des transitions, nouveau en Politique de la Ville, s'est légitimement invité dans nos travaux. Les habitants des QPV sont les moins responsables mais les plus exposés. La notion de transition écologique renvoie donc à celle de justice sociale.

Même si notre ambition en matière de cohésion sociale est grande, notre Contrat de Ville se veut volontairement humble. Nous avons eu le souci de nous fixer des objectifs que l'on soit capable de tenir. Il se veut aussi pédagogique parce qu'il est nécessaire d'embarquer en toute conscience les habitants dans les projets qui les concernent. Il se veut surtout agile, non inscrit dans le marbre car susceptible d'évoluer en lien avec les modalités d'observation et d'évaluation qui ont été prévues.

Ce Contrat de Ville rassemble et nous ressemble autour d'une notion essentielle: la SOLIDARITE !

Sylvain ROBERT, Président de la CALL

Alain BAVAY, Vice-Président en charge de la cohésion sociale



EDITO



Le nouveau contrat de ville « engagements 2030 » conclu avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartier 2030 ».

Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en termes de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.

Resserré autour d'enjeux et d'actions priorités et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.

Pour garantir la promesse d'égalité républicaine, l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout

mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs ; je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé,...), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.

De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.

Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé Etat - Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.

Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais

FAIRE AUTREMENT...

Changer la forme, aller à l'essentiel, directement au fond, faciliter la compréhension des enjeux et des ambitions par toutes et tous etc. voilà dans quel esprit nous avons écrit ce document !

Synthèse de notre contrat de ville, nous avons voulu vous proposer en 30 pages un condensé de notre **ambition collective**, de nos **engagements** pour les **21 « Quartiers Politique de la Ville »** de notre territoire.

Pédagogique, ce document n'a pas pour but de « simplifier » de manière artificielle les enjeux et les objectifs de notre politique publique de cohésion sociale.

Il offre une vue d'ensemble de la **démarche de co-construction qui a mobilisé plus de 550 acteurs** (élus, techniciens, habitants) et qui a permis de **dessiner notre stratégie** en direction des **55 000 habitants** qui vivent dans nos quartiers pour les **6 années** à venir.

Pédagogique et sans détours, ce document se veut être le **socle à partir duquel tous les partenaires s'engagent** dans le but de prévenir et réduire les inégalités à l'œuvre en conformité avec la loi Lamy, la circulaire du 31 août 2023 relative aux contrats de ville 2024-2030 et l'instruction sur la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024.

Cette synthèse, tout comme le contrat cadre auront vocation à évoluer au rythme de l'observation, de l'évaluation et des instances de pilotage et pourront ainsi donner lieu à des avenants qui traceront les changements de cap, les orientations nouvelles à suivre.

Sommaire

- Six mois de mobilisation et de participation !
- L'essentiel : notre contrat de ville en un clin d'œil
- A grands traits : le portrait de notre territoire et des QPV
- Nos engagements : 3 piliers stratégiques, 12 ambitions thématiques, 2 axes transversaux
- Piloter, animer, programmer, observer, coopérer, etc. Mode d'emploi

*« S'il n'y a que de la théorie c'est du bla-bla
s'il n'y a que de la pratique c'est de l'activisme »*

Paolo Freire

FAIRE AVEC LES HABITANTS ...

Un contrat de ville qui s'inscrit dans une politique de cohésion sociale globale avec comme clé de voute la participation des habitants

La **participation des habitants** est au cœur de notre **contrat de ville**. Elle en constitue une ambition forte en cohérence et dans la continuité avec nos **engagements antérieurs**.

C'est donc logiquement que nous avons repris le contenu et les orientations qui sont nés d'une **réflexion collective** sur la redynamisation de la participation citoyenne qui a abouti à la rédaction collective de notre « **proclamation** »

Elle ambitionne en particulier de « **faire de la cohésion sociale le terrain d'expérimentation de la participation des habitants** »

Ce texte est le fruit d'une démarche participative qui a mobilisé plus de 231 personnes (habitants, professionnels, associations, institutions, élus) entre octobre 2022 et janvier 2023.

Initiée et animée par la CALL avec le soutien de l'Etat et de la Région, elle s'est conclue par la formalisation d'un **engagement renouvelé et consolidé en matière de participation citoyenne** et à des propositions concrètes pour répondre aux enjeux de notre territoire et de ses habitants.

PROCLAMATION

« **Faire de notre agglomération un territoire participatif** »
Pour le développement de la participation des habitants sous toutes ses formes, à toutes les échelles et dans la durée

Préambule

Ce document est la manifestation d'une ambition partagée de s'engager autrement et plus fortement encore sur le terrain de la participation des habitants.

Il repose sur une envie collective de contribuer à l'amélioration globale du territoire et au renforcement de la démocratie participative.

Il affirme des valeurs et une volonté de faire de la participation non pas seulement un but, mais aussi un moyen de répondre à des défis et des besoins plus larges.

Il propose de nouvelles façons de travailler en privilégiant le travail en réseau, la mutualisation et la coopération entre les différentes parties prenantes qui agissent au quotidien pour le développement de notre territoire.

Cette proclamation est un appel au changement autant qu'une première action d'un collectif d'acteurs convaincus du sens et de l'efficacité de la participation citoyenne.

C'est surtout une invitation adressée à toutes et à tous de rejoindre cette dynamique et de participer en particulier à son « labo » :

Pour nous, la participation est un processus qui permet à une personne ou à un groupe (un apprenant dans un centre de formation, un collaborateur d'une entreprise, un salarié d'une association, un agent d'une collectivité, partenaire, un usager d'un service public, un habitant, un citoyen, etc.) de proposer et de « prendre part » à une décision qui concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause.

#1

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

**Six mois de
mobilisation et de
participation.
Le choix de
coconstruire notre
contrat de ville**



INTELLIGENCE COLLECTIVE & CONCERTATION CITOYENNE

Le contrat de ville « engagements Quartiers 2030 » a fait l'objet d'une **large concertation**.

Ouverte et pragmatique, cette démarche aura permis de mobiliser **plus de 550 personnes** entre octobre 2023 et mi-mars 2024, de partager une vision des inégalités à l'œuvre sur le territoire et des enjeux locaux les plus prégnants (diagnostic) pour débattre des possibles, des priorités et enfin des orientations et objectifs qui nous guideront pour les 6 années à venir.

Animée par le COPAS et JS en lien avec direction cohésion sociale de la CALL, elle a privilégié la rencontre, les débats, l'expression et les contributions au plus près des réalités de terrain.

La recherche du consensus, la capacité à s'engager dans la durée (au-delà du simple « engagement moral »), et la nécessaire mise en mouvement de tous les acteurs auront guidé les échanges, le travail collectif et les décisions.

Cette démarche n'aurait pas pu se mettre en place sans l'expérimentation et le travail préalable menés en 2022, en particulier dans le cadre de la politique de la ville :

- Évaluation participative du contrat de ville 2014-2020
- Réflexion collective sur la redynamisation de la participation citoyenne ayant donné lieu à une « **proclamation** » (cf. annexe)

C'est donc dans la concertation et collectivement qu'a été écrite cette nouvelle partition pour notre territoire.

Phase 1 : « du diagnostic aux enjeux et priorités pour notre territoire » [octobre/novembre 2023]

- **Sollicitation / contributions du Labo de la participation**
- Groupe de travail partenarial ; Comité de pilotage
- **3 rencontres territoriales** (14 et 15 novembre 2023)
- Comité de pilotage n°2 : 30 janvier



Phase 2 : définir collectivement le « comment » : Gouvernance, plan d'action / orientations opérationnelles... [déc.23 /février 2024]

- **5 chantiers participatifs** (12, 19, 22 février 2024)
- **Participation du "Labo" de la participation**
- Des propositions pour alimenter concrètement le contrat de ville



Phase 3 : rédaction du contrat de ville – en continu ... [en continu – signature au 31 mars 2024]

- Mise en commun de l'ensemble des contributions
- Un document fruit d'une dynamique participative, appropriable et accessible dans sa forme
- Comité de pilotage – 25 mars 2024

#1 - En chiffres

Concertation citoyenne

- 5 rencontres du **Labo de la participation** : 15 mai (CALL) : 42 participants ; 4 juillet (CALL) : 58 participants ; 26 sept. 2023 (Mazingarbe) : 65 participants ; 27 novembre (Wingles) : 52 participants ; 23 mars (Avion) : 70 participants
- Contributions sur <https://quartiers2030.anct.gouv.fr> : 67 (total de 465 pour le département)

TOTAL : 354 participants

Concertation technique et institutionnelle

- **Groupe technique partenarial** (Etat, Région, Département, CAF, directions thématiques de la CALL (4 réunions : 10 octobre, 30 novembre, 9 janvier ; 11 mars)
- Entretiens partenaires complémentaires : Mission Bassin Minier, France Travail
- **Trois rencontres territoriales : 82 participants**
- **5 chantiers participatifs : 151 participants**

TOTAL : 230 participants

La quasi-totalité des communes, des partenaires institutionnels (Région, Département, France Travail, bailleurs, etc.)

Pilotage

- 12 octobre : comité de pilotage de lancement (51 participants)
- 29 novembre : commission Développement social
- 30 janvier : comité de pilotage n°2 : validation du diagnostic et des priorités & suite de la démarche de co-construction
- 25 mars : comité de pilotage n°3 : validation du contrat cadre

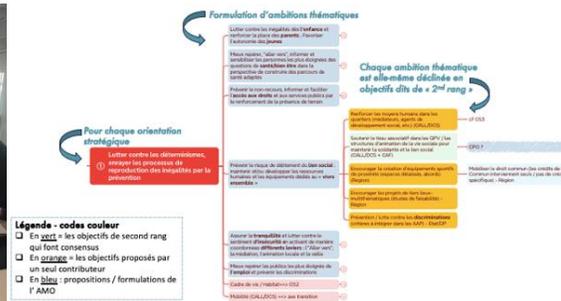
#1 - Intelligence collective en images

Les « Rencontres territoriales » : 82 participants



Les rendez-vous du labo de la participation : 287 participants

Groupe Technique Partenarial
4 réunions de travail



5 Chantiers participatif :
gouvernance, mobilisation du droit commun, plan d'action, évaluation, observation, transitions : 151 participants

1.3 Coconstruire le contrat de ville en cohérence et dans la continuité avec nos engagements en faveur de la participation

Extraits et grands principes de la « proclamation »

- **Notre approche, notre définition**

La participation est un processus qui permet à une personne ou à un de proposer et de « prendre part » à une décision qui concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause.

La participation c'est une démarche concrète qui consiste essentiellement à changer de regard et de pratique pour permettre aux habitants de prendre part à des décisions qui les concerne.

La participation des habitants n'est pas un dispositif qui viendrait s'ajouter ou seulement s'articuler aux dispositifs déjà existants.

- **La participation des habitants, un enjeu majeur qui nous engage tous à « agir autrement »**

Si sur notre territoire le terrain n'est pas vierge et les initiatives nombreuses, diverses et riches sur le terrain de la participation, la participation des habitants reste un enjeu majeur

- un enjeu démocratique,
- un enjeu en termes de développement du territoire,
- un enjeu qui fait écho aux politiques d'éducation populaire, dans un souci d'ascendance et de développement des capacités et du pouvoir d'agir,
- un enjeu institutionnel qui renvoie à nos postures et manières d'agir avec les uns et les autres.

Habitants, associations, professionnels, élus et institutions, nous avons tous conscience qu'il est nécessaire de « faire autrement » pour inciter chaque personne dans les projets qui les concernent, pour agir en référence à des orientations fortes et concrètes et expérimenter la co-construction d'une vraie politique publique autour de ce sujet.

- **Une conviction partagée que la participation contribue globalement au développement du territoire**

Si chaque action participative a ses propres objectifs, concerne différents terrains (social, urbain, économique, environnement, etc.) et se déroule à différentes échelles (quartier, ville, bassin de vie, etc.), nous pensons que la participation des habitants répond à des enjeux plus globaux à une échelle plus large que celle de sa mise en œuvre concrète.

Ainsi elle est un objectif ET un moyen pour....

- Contribuer à la transformation sociale, environnementale et économique du territoire
- Améliorer nos politiques publiques en associant les habitants à leur définition, mise en œuvre et évaluation
- Faire naître des idées, actions, projets par les habitants (et enrichir les ressources et le bien être sur le territoire)

- **Agir concrètement et se donner les moyens !**

Parce que nous avons conscience que la participation ne se décrète pas et nécessitera du temps pour se développer à tous les niveaux de l'action publique, nous avons fait le choix de **FAIRE DE LA COHÉSION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION** pour aller vers une extension progressive de la participation dans les autres politiques publiques.

- **Le « labo » des acteurs de la participation : un outil au service de notre ambition**

Lieu d'échange permanent, le labo est une ressource, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation.

#2

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

L'essentiel : notre contrat de ville en un clin d'œil

EN UN CLIN d'OEIL

La politique de la ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité**, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements **dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Article 1 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy)

La politique de la ville, quelques rappels

Agir en partenariat pour réduire les inégalités : La Politique de la Ville est une **compétence obligatoire de la CALL**. Il s'agit une politique publique partenariale qui répond à une ambition principale : améliorer la situation des quartiers les plus en difficulté sur les territoires que l'on appelle les « quartiers politique de la ville » (QPV).

Notre territoire compte 21 QPV (19 communes sont concernées sur les 36 de la CALL). Cette géographie prioritaire a été récemment réformée

La Politique de la Ville est « globale » et intervient dans **plusieurs domaines** :

- Le social (santé, éducation, pauvreté, discriminations ...)
- L'urbain (espace public, logement, équipements ...)
- Le développement économique et l'emploi (insertion professionnelle, création d'entreprises ...)
- La participation des habitants.

Mobiliser **le droit commun** (les moyens et ressources « ordinaires » des collectivités locales, des institutions, de l'école, des services publics, etc.) **ET des moyens spécifiques**... pour faire levier.

L'atteinte des objectifs de notre contrat de ville repose donc sur notre capacité à mobiliser les ressources « ordinaires » (des collectivités locales, des institutions, de l'école, des services publics, etc.) et des moyens supplémentaires.

Notre contrat de ville

Quoi et pourquoi ?

Une **stratégie pour prévenir et réduire les inégalités**... et changer le portrait de notre territoire

- 3 piliers stratégiques (orientations stratégiques)
- 12 ambitions thématiques
- 2 axes transversaux

Qui, pour qui et où ?

- Pour les **55 000 habitants** des **21 QPV** de l'agglomération
- En associant et en mobilisant tous **les partenaires**, publics et privés qui agissent pour améliorer les conditions de vie et développer le pouvoir d'agir des habitants

Comment et quand ?

- A travers un **contrat** (le contrat de ville); piloté par la CALL, qui nous **engage** tous, individuellement et collectivement ; un contrat qui mobilise des partenaires pour une **durée de 6 ans**
- En mettant en **cohérence et en convergence tous les moyens** (de droit commun ou spécifiques) pour soutenir des **plans d'action** et une **programmation** qui répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés

EN UN CLIN d'ŒIL : territoires d'intervention

19 quartiers, 21 communes, 55 000 habitants (soit un quart de la population de la CALL)

Cf. décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>

Evolution de la géographie prioritaire

2014	2024
19 communes	19 communes
21 Quartiers	21 Quartiers
47 800 habitants	55 000 habitants

- Aucun quartier sortant
- 4 quartiers maintenus en l'état ;
- 15 quartiers aux contours modifiés (sortie d'Eleu-dit-Leauwette et entrée de Noyelles-sous-Lens)
- Une augmentation de 15,06 % du poids population.

Données et cartes par QPV 2024 sur : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/CV219>

Cf. Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville

Libellé QP	Commune	Population 2014	Population « Quartiers 2030 »
Camus	ANGRES	1 500	1 500
République – Cité 4	AVION	4 200	5 200
Cité Des Brebis	BULLY-LES-MINES, MAZINGARBE	2 000	2 000
Cité Du Transvaal – Centre	BILLY-MONTIGNY, FOUQUIERES-LES-LENS	1 600	1 700
Cité 5 – Cité 11	GREPAY, LOOS-EN-GOHELLE	3 500	4 300
Cité Bellevue	HARNES	2 100	2 700
Saint-Elie – Fosse 13	DOUVRIIN, HULLUCH, HAINES	1 500	1 600
Cité 12 – 14	LENS	1 900	3 100
Grande Résidence	LENS, LOISON-SOUS-LENS, VENDIN-LE-VIEL	4 100	4 300
Cité 2	LENS	1 500	1 500
Sellier Cité 4	LENS	1 500	1 800
Calonne – Marichelles – Vent de Bises	LIEVIN	6 000	6 300
Les Hauts de Liévin – Résidence des Provinces – Cités 9-9bis	LENS, LIEVIN, LOOS-EN-GOHELLE	4 700	4 700
Blum – Salengro – 109	LIEVIN	2 000	2 500
3 Cités	MAZINGARBE	1 200	1 500
Cité 10	SAINS-EN-GOHELLE	1 400	1 400
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	AVION, SALLAUMINES	3 700	4 100
Du 3/15	MERICOURT, SALLAUMINES, NOYELLES-SOUS-LENS	1 200	2 600
Cité Des Taberneaux	WINGLES	2 200	2 200
TOTAL		47 800	55 000

Des « **territoires vulnérables** » pourront compléter la liste des quartiers prioritaires s'ils répondent aux critères suivants :

- Une densité de population inférieure à 1000 habitants
- Un revenu médian constaté inférieur au revenu médian de l'unité urbaine
- Un diagnostic de vulnérabilité partagé par le Conseil départemental, le Conseil Régional, la CAF et la CALL
- Des caractéristiques de la population qui établissent une situation de pauvreté (composition des familles, taux de chômage, taux de formation inférieur ou égal au niveau bac, etc.)

Les crédits pouvant être mobilisés pour ces territoires représenteront maximum **2,5% de l'enveloppe départementale** du programme 147.

Le comité de pilotage recensera chaque année les candidatures des communes et dressera une liste des territoires vulnérables intégrant le contrat de ville si ces derniers répondent aux critères.

#3

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

A grands traits...

**Portrait de notre
territoire et des
Quartiers Politique de
la Ville (QPV)**

DIAGNOSTIC PARTAGE

Quelques éléments saillants (« données froides »)

23% des habitants de la CALL (241 645) vivent en QPV (55 414).

La photographie statistique du territoire et de ses inégalités n'a pas pour but de vouloir noircir un tableau.

Elle montre objectivement que les 55414 habitants des QPV (soit l'équivalent de l'ensemble de la population des villes de Lens, Avion et Loos en Gohelle réunies) connaissent des difficultés qui se cumulent en comparaison avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL (elle-même le plus souvent en décrochage avec le score départementaux, régionaux ou nationaux).

Autrement dit, ce panorama justifie d'agir fortement pour réduire les inégalités et de poursuivre une intervention spécifique (« hors du commun ») en direction des habitants de ces quartiers.

« Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune et les inégalités ont tendance à s'accroître »

Des quartiers QPV « spécialisés » sur d'autres critères :

Monoparentalité 15,8% c'est le taux d'allocataires monoparents à la CALL (2019)	Jusqu'à 1,4 fois plus	des écarts pour 69% des QPV.
Moins de 25 ans taux de moins de 25 ans est de 32,1% à la CALL	Jusqu'à 1,3 fois plus	des écarts pour 55% des QPV

Une population touchée par une grande précarité économique avec des écarts qui se creusent :

Revenus		
A la CALL	Dans les QPV	Comparaison QPV/CALL
17 020€ , c'est la médiane des revenus disponible 2020 pour la CALL	Pour les QPV, c'est 10 619€	C'est de 1,4 à 1,9 fois moins (sachant que la CALL c'est 1,3 fois moins que le France)
<ul style="list-style-type: none">• Pas de Calais : 19 110€• Hauts de France : 20 000€• France : 21 950€		 Les écarts se sont accentués pour 72% des QPV

Pauvreté		
36,1% des habitants de la CALL sont en situation de pauvreté (Taux de pauvreté à 60% revenu déclaré 2019)	Le taux varie entre un mini de 53,9% (Quartier Saint-Elie - Fosse 13) à un maxi de 70,5% (Grande Résidence)	C'est de 1,4 à 2 fois plus



Pour plus de détails sur les données statistiques, cf. annexes

DIAGNOSTIC PARTAGE

Quelques éléments saillants (« données froides »)

Santé	<ul style="list-style-type: none">• Une agglomération très vulnérable au plan de la santé avec des QPV présentant des enjeux prégnants. Peu/pas d'indicateurs disponibles à l'échelle des QPV• Une espérance de vie parmi les plus faibles des HDF.	<ul style="list-style-type: none">• National] Plus de la moitié de la population en QPV est en surpoids, en particulier les femmes, et elle bénéficie d'une alimentation moins équilibrée.• National] En quartier prioritaire, 40% (contre 26% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières au cours de l'année écoulée
Education	<ul style="list-style-type: none">• Une population des QPV faiblement diplômée• Des collèges REP marqués par une ségrégation sociale importante• Des jeunes des QPV en rupture : un taux de NEETs très important sur les QPV	<ul style="list-style-type: none">• C'est jusqu'à 1,5 fois plus (<i>sachant que la CALL c'est 1,3 fois plus que le France</i>) et des écarts qui s'accroissent pour 51% des IRIS• Indice de position sociale - IPS faible : De 76,1 à 91,1• L'ensemble des QPV compte des taux supérieurs à celui de la CALL (de 32% à 47% des jeunes non scolarisé et sans emploi) : c'est de 1,1 à 1,7 fois plus que la CALL. (<i>sachant que la CALL c'est 2,1 fois plus que le France</i>) et des écarts qui s'accroissent pour 67% des QPV par rapport à la CALL.
Logement / Habitat	<ul style="list-style-type: none">• Une prédominance des logements sociaux• Des logements pour une majorité mal isolée et/ou de mauvaise qualité• Un nombre significatif de logements sociaux datent d'avant 1949• Dans l'ensemble, les quartiers QPV connaissent des taux faibles de vacances• Des quartiers spécialisés sur des logements hautement sociaux (financements PLAI et/ou PLUS avant 77)	
Transition écologique	<ul style="list-style-type: none">• Des conditions de vie particulièrement difficiles : des habitants de QPV qui subissent particulièrement les effets du dérèglement	<p>Au plan national (données ANRU 2022)</p> <ul style="list-style-type: none">• 70% des habitants des QPV confrontés à une température trop haute dans leur logement pendant l'été (contre 56 % au niveau national),• 52 % à une température trop basse pendant l'hiver (contre 35 %).• + de 50% de ces habitants relatent aussi des difficultés à trouver un endroit pour bénéficier de fraîcheur dans leur quartier

DIAGNOSTIC PARTAGE

Quelques éléments saillants (« données froides »)

Emploi – développement économique

- Des difficultés économiques cumulées dans les QPV avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL

	A la CALL	Dans les QPV
RSA	La Part des allocataires percevant le RSA socle (en 2019) est de 20,4 % à la CALL	27% dans les QPV (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mini : 19,95% pour les 3 cités ; ▪ Maxi : 34% pour la Cité Du Transvaal - Centre
Taux d'emploi 15 – 64 ans	53,6% <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins que sur la CA de Hénin-Carvin (55,7%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (58,8%) 	40% <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les QPV ont un taux d'emploi inférieur à l'EPCI, dont 11 QPV entre 30% et 40% (Mini : 30,7% pour le quartier République – Cité ; Maxi : 47,3% pour le quartier Saint-Elie - Fosse 13)
Demandeurs d'emploi (de catégorie A, B ou C)	30% des demandeurs d'emploi de la CALL habitent dans un quartier prioritaire (base 2023, Insee) <ul style="list-style-type: none"> ▪ On recense 55 414 personnes qui habitent un QPV, soit 23% de la population de la CALL 	

- **Un recul de l'emploi à l'échelle de la CALL** (sur la période d'observation 2009 – 2020)
 - **2 239 emplois perdus** dans la zone de la CALL
 - Un **fort recul de l'emploi** dans le secteur de **l'industrie** (perte de 24% de ses effectifs) et de **l'agriculture** (perte de 38% de ses effectifs)
- **Le territoire de la CALL se désindustrialise, et se tourne vers une économie de services.**
- **Une nette augmentation du nombre d'établissements dans les QPV** (sur la période d'observation 2017 – 2023) : **+56% d'établissements** dans les QPV (+29% dans la CALL) mais une forte spécialisation des établissements des QPV dans le « **Commerce, Transport, Hébergement et Restauration** » (43%) ; **82%** des 382 établissements créés en QPV sur la base 2023 sont des **micro-entreprises**.
- La CALL agit, à l'échelle de l'agglomération, pour **renforcer son tissu industriel, commercial et artisanal** et pour promouvoir son attractivité, notamment en partenariat avec le **Pôle Métropolitain de l'Artois**.

DIAGNOSTIC PARTAGE : la vision du terrain

Quelques éléments saillants (« données qualitatives »)



Validation

Les acteurs **confirment** les données « froides » et enrichissent le diagnostic de leur **vision de terrain**

Enrichissement

- La situation des habitants des QPV s'est probablement **dégradée** à la suite de la crise sanitaire et dans un contexte d'inflation.
- Les **facteurs** qui permettent d'expliquer ces inégalités sont **multiples, à la croisée de plusieurs thématiques** (santé et éducation, santé mentale et vivre ensemble, mobilité et emploi, transition écologique et pauvreté, numérique et accès aux droits, etc.). Il est plus pertinent pour les acteurs d'appréhender ces difficultés de manière dynamique, comme la résultante de **processus**.
- Certaines thématiques sont par ailleurs à considérer de manière transversale en particulier la « transition écologique », « la participation des habitants ».

Implications pour le contrat de ville

- L'approche par thématiques est limitante (chacune présente des enjeux forts et des interactions entre elles qui méritent d'être prises en considération) et ne résiste pas à l'importance d'aborder les situations des personnes et les enjeux des QPV de manière **globale**.
- Le but du contrat de ville est de ce fait **double** :
 - **prévenir** les risques de basculement dans la précarité, enrayer ce processus de reproduction des inégalités;
 - agir pour permettre aux habitants des QPV de retrouver du **pouvoir d'agir** et en privilégiant un accompagnement dans des logiques de **parcours** continus
- La **présence sur le terrain** devient dès lors cruciale (pour repérer, prévenir et accompagner les habitants). Renforcer la présence et les compétences des acteurs de terrain devient un objectif et un moyen du contrat de ville.

#4

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Notre stratégie et nos engagements :
3 piliers stratégiques,
12 ambitions thématiques,
2 axes transversaux

METHODE & CHEMINEMENT : LIRE TERRITOIRE POUR DIRE CE QUE L'ON VISE

La démarche de co-construction du contrat de ville a suivi un parcours progressif, une logique d'élaboration d'une politique publique qui part de l'observation des enjeux de terrain pour affirmer une ambition, bâtir une stratégie d'action

Comprendre...



- Des données « froides » qui font état d'inégalités fortes, multiples et qui tendent à s'accroître
- Des acteurs (diagnostic qualitatif) qui observent des situations qui se dégradent, des « basculements » dans la pauvreté, de la reproduction d'inégalités
- Des habitants qui insistent sur les enjeux de santé, de mobilité, de vivre ensemble (labo de la participation) mais également de tranquillité et d'emploi (enquête ANCT)

Un diagnostic partagé...



(ré)affirmer des priorités et principes d'intervention

- Remettre de l'humain dans les quartiers
- Prévenir les risques de basculement et agir à des moments clés, charnières (processus)
- Agir en favorisant les logiques de parcours
- Aborder les personnes comme les quartiers de manière globale (vs thématique)

... pour agir



Une **stratégie** construite autour de 3 piliers (orientations stratégiques)

- Prévenir/repérer
- Agir
- Coopérer

12 ambitions thématiques et 2 enjeux transversaux (transition écologique et participation des habitants)

Engagements Quartiers 2030

① PREVENIR - REPERER : Lutter contre les déterminismes, enrayer les processus de reproduction des inégalités par la prévention

② AGIR : Favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours

③ COOPERER : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération

Participation des habitants

Transition écologique

Un contrat de ville structuré en 3 piliers stratégiques ; 12 ambitions thématiques déclinés en objectifs opérationnels et 2 axes transversaux

- 2 piliers qui concernent directement les habitants des QPV
- Chaque pilier indique d'emblée des leviers d'action (via la prévention pour le 1^{er} pilier, via l'action collective, la proximité et les logiques de parcours pour le 2nd)
- Chaque pilier se décline ensuite autour d'ambitions thématiques, elles-mêmes déclinées en objectifs dits de « 2nd rang »

1 pilier qui concerne davantage les professionnels, les manières d'agir, les logiques et principes d'intervention des acteurs sur le terrain

2 axes transversaux : L'axe « participation » renvoie à la **proclamation** du collectif des acteurs – janv. 23 : « FAIRE DE LA COHESION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS »

La structuration de notre contrat de ville : 3 piliers stratégiques ; 12 ambitions déclinées en objectifs opérationnels

3 piliers
stratégiques

Engagements Quartiers 2030

① **PREVENIR - REPERER** : pour enrayer les processus de reproduction des inégalités et lutter contre les déterminismes

② **AGIR** : Favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours

③ **COOPERER** : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération

12 ambitions

① Repérer, observer pour mieux prévenir les inégalités dès **la petite enfance** et jusqu'à l'autonomie des **jeunes**, en impliquant les **parents**. -10

② Prévenir le **risque d'isolement** par des interventions de **grande proximité et éviter le non-recours** -29

③ Mieux repérer, "aller vers", informer et sensibiliser les personnes les plus éloignées des questions de **santé/bien-être** dans la perspective de construire des parcours de santé adaptés -10

④ Favoriser de manière coordonnée l'"Aller vers", la médiation, l'animation locale et la veille pour lutter contre le sentiment **d'insécurité** et **assurer la tranquillité**: -9

① Soutenir la **réussite éducative** via le développement de parcours éducatifs globaux et renforcer la place des **parents** -12

② Améliorer la **santé** dans les QPV et développer les parcours santé avec les habitants (Santé / Bien-être) -10

③ Poursuivre et développer les actions en faveur de l'amélioration du **cadre de vie** et de l'habitat -19

④ **Accompagner les habitants dans leurs démarches de la vie quotidienne** en maintenant des ressources humaines et en luttant contre l'illectronisme (Accès aux droits et aux services publics) -6

⑤ Faciliter l'accès à **l'emploi** et agir pour le **développement économique** dans les quartiers -42

★ **Renforcer la proximité et la présence sur le terrain** (médiation, permanences, soutien aux porteurs de projet, etc.) en **effectifs** et en **qualité** -15

★ Mettre en place des **lieux / instances d'observation et de veille** élargis, décloisonnés -7

★ Développer le **travail en réseau, la coopération, les formations communes** ; mutualiser les outils et les données -5

2 axes transversaux

Engagements Quartiers 2030 - 2 axes transversaux

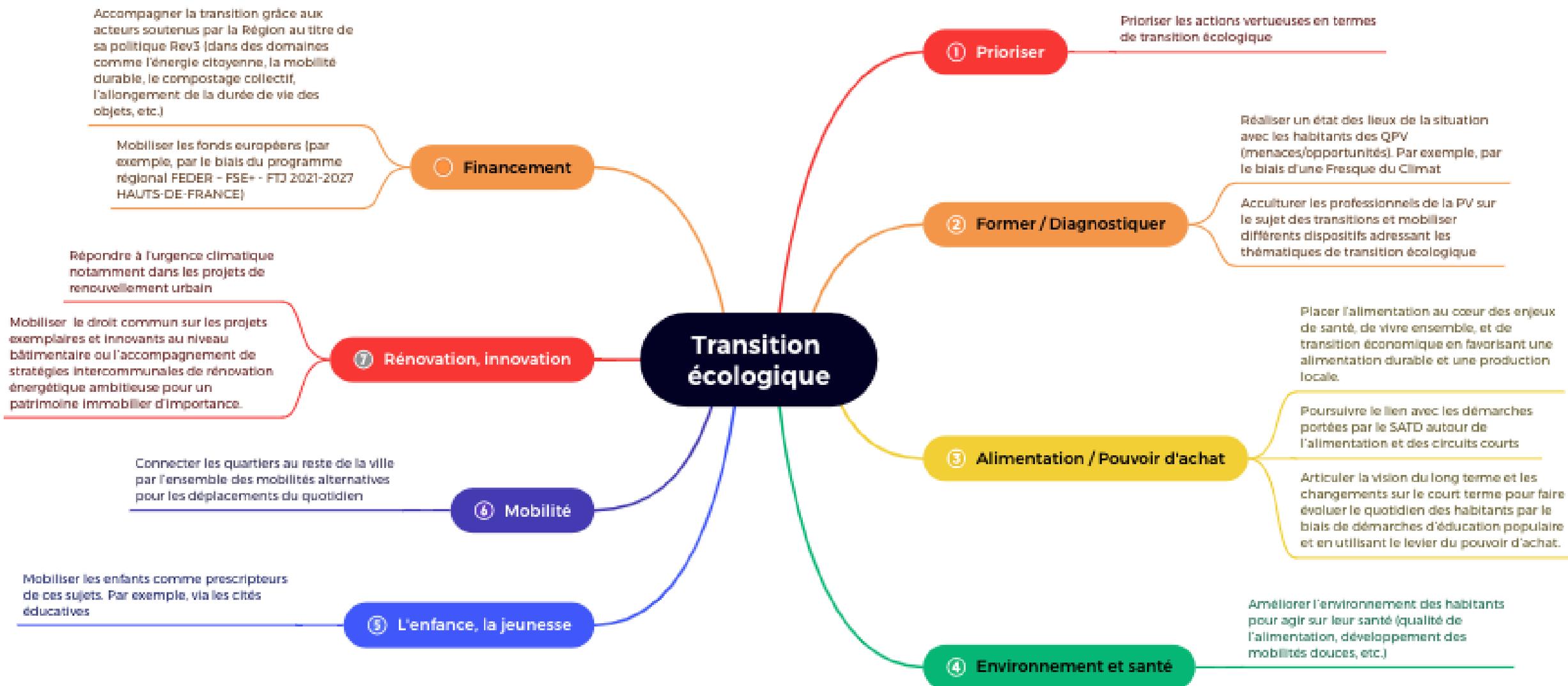
Participation des habitants

- 1 Augmenter l'engagement des habitants des QPV dans les programmes existants et augmenter le nombre de projets initiés par ces habitants. -23
- 2 Mettre en place des dispositifs participatifs spécifiques pour les enfants et les jeunes des QPV -1
- 3 Former l'ensemble des professionnels et associations aux pratiques de participation -7

Transition écologique

- 1 Prioriser -1
- 2 Former / Diagnostiquer -3
- 3 Alimentation / Pouvoir d'achat -3
- 4 Environnement et santé -1
- 5 L'enfance, la jeunesse -1
- 6 Mobilité -1
- 7 Rénovation, innovation -2
- Financement -2

L'axe transversal « Transition écologique »



#5

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

**Piloter le contrat,
animer le réseau,
programmer les
actions, observer,
évaluer coopérer, etc.**

Mode d'emploi

UNE GOUVERNANCE RENOUVELEE

La démarche de co-construction du contrat de ville nous a amené à définir notre gouvernance et notre organisation en capitalisant d'une part sur la période précédente et d'autre part en reconfigurant certaines instances et leurs objectifs.*

Pour une « animation toujours plus prospective » .

Si l'administration du contrat de ville (instruction et gestion de la programmation) est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour **faire vivre une dynamique coopérative, répondre aux enjeux de notre territoire et être au rendez-vous de notre stratégie** pour nos 19 QPV et leurs habitants.

Les principes qui nous ont guidé :

- L'**articulation** et la complémentarité entre l'**agglomération** et **villes** ; entre les niveaux **stratégiques/politiques**, **techniques/partenariaux** et le **terrain/réseau**.
- Le **renforcement de l'engagement** des signataires et partenaires et du suivi du droit commun.
- La recherche de « souplesse » et de **pragmatisme** (le contrat de ville n'est pas un document « figé dans le marbre », il sera amené à évoluer et donnera lieu à des avenants débattus et validés en comité de pilotage).
- L'**intelligence collective** et la **participation** (notamment des habitants) dans le but de faire émerger les contributions, débats au fil des 6 ans du contrat pour en ajuster les objectifs au besoin.
- L'intégration de l'**évaluation** et de l'**observation** comme deux missions clés pour piloter notre contrat de ville.

*Dans le respect de l'article 6 de la loi programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi Lamy) et de l'instruction sur la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024

« Qui fait quoi ? » en bref

- L'**Etat et la CALL co-pilotent** le contrat de ville, en associant les Communes et l'ensemble des partenaires signataires. Ils sont garants du respect du cadre stratégique (piliers, ambitions, objectifs).
- La **CALL anime** le contrat de ville à l'échelle de l'agglomération, en s'appuyant sur différentes instances, commissions, rencontres du réseau en réunissant les services de l'ensemble des acteurs concernés et volontaires.
- Les **Communes animent** le contrat de ville à l'échelle de chaque quartier, en s'appuyant sur les acteurs et habitants dans la proximité.
- **La CALL et l'Etat coordonnent** le contrat de ville, en associant les Communes et l'ensemble des financeurs.

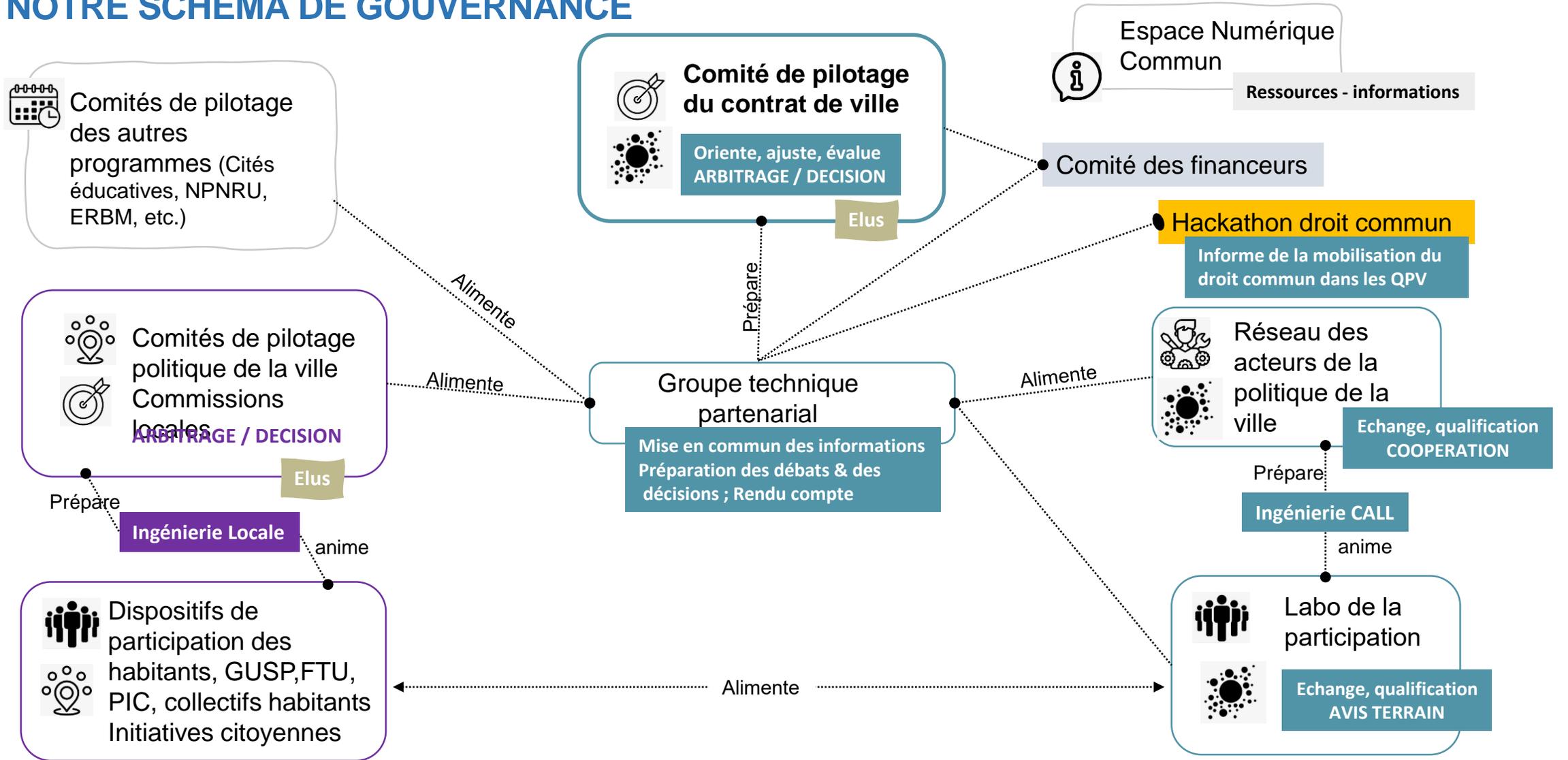
Le rôle des communes :

- Décliner localement et mettre en œuvre les orientations stratégiques du contrat de ville.
- Mettre en œuvre et animer localement un comité de pilotage politique de la ville (intégrant les dispositifs connexes PRE, Cité éducative, NPNRU).
- Suivre techniquement et opérationnellement la programmation (appel à projet, CPO), et les dispositifs.
- Suivre et animer la participation des habitants.

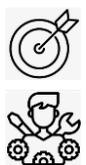
Le rôle de CALL :

- Piloter avec l'Etat le contrat de ville en tant que politique publique stratégique transversale en veillant au respect des orientations et des principes de gouvernance du contrat.
- Porter des actions structurantes à l'échelle intercommunale (financement et suivi d'actions, notamment en lien avec ses compétences ; AMI cohésion sociale, etc.).
- Soutenir, suivre et co-animer le Labo de la participation.
- Animer le réseau des acteurs de la cohésion sociale, capitaliser et diffuser des bonnes pratiques (pilier 3).

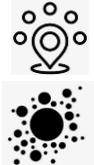
NOTRE SCHEMA DE GOUVERNANCE



Légende



Stratégique (élus)



Echelle Quartier / Commune



Technique



Echelle agglomération / CALL



Habitants / citoyens



Programme / dispositif connexe



Ressources / information

« ZOOM » SUR QUELQUES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Notre crédo : des instances « vivantes », utiles, qui font sens, respectent nos principes de gouvernance et contribuent à l'atteinte des objectifs de notre contrat de ville. Des lieux qui permettent aux participants de porter un regard permanent sur l'atteinte des ambitions du Contrat de ville, autour de questions simples : Qu'est ce qui a été engagé dans le cadre du Droit Commun et des actions spécifiques pour nourrir nos ambitions ? Quels effets/impacts, le travail déployé a-t-il eu ? Quels ajustements sont nécessaires, que reste-t-il à accomplir pour parvenir aux objectifs fixés (Droit Commun/actions spécifiques) ?



Comité de pilotage du contrat de ville



Orienté, ajuste, évalue
ARBITRAGE / DECISION

Groupe technique partenarial

Mise en commun des informations
Préparation des débats & des décisions ; Rendu compte

Hackathon droit commun

C'est sans doute le défi le plus important des contrats de ville : faire en sorte que les moyens de Droit Commun des villes, de la CALL, du Département, de la Région, de la CAF, des services régaliens de l'Etat et des bailleurs soient mobilisés et contribuent concrètement à la réduction des inégalités dans nos QPV !

Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des signataires du contrat de ville Ensemble des partenaires de la politique de la ville (<i>possibilité de mobilisation « à la carte » en fonction des thématiques à l'ordre du jour</i>) <p><i>C'est l'instance de débat et de décision qui regroupe les élus communautaires et municipaux – VP déléguée à la cohésion sociale et maires) et les décideurs</i></p>
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance et débattre des résultats des évaluations annuelles et des travaux d'observation Echanger et faire le point de l'état de la mobilisation des moyens de droits commun et des crédits spécifiques dans les QPV et interpellier en cas de besoin Examen des candidatures et de l'éligibilité des territoires vulnérables Valider les plans d'action Ajuster les priorités et proposer des avenants au contrat de ville en cas de besoin
Quand ?	1 à 2 fois par an (possibilité de mettre en place des copil exceptionnels)

Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Techniciens des partenaires signataires et des services de la CALL engagés dans le Contrat de ville. Chaque membre est mandaté par son institution C'est la cheville ouvrière technique et institutionnelle du contrat de ville
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des modalités d'accompagnement des porteurs de projets (AAP, AMI, fond européen) Suivi de la programmation et des plans d'action Préparation des comités de pilotage (établissement des ordres du jour) Mise en place du calendrier du contrat de ville et organisation de l'instruction Coordination et suivi des travaux d'évaluation et d'observation Circulation de l'information et alimentation de l'espace ressource numérique commun
Quand ?	3 à 4 fois par an

Qui ?	Les signataires et partenaires de droit commun
Quoi ?	Photographie de la mobilisation du droit commun dans les QPV Temps d'information, de présentation et de restitution
Quand ?	1 fois par an



Labo de la participation



Echange, qualification
AVIS TERRAIN

> page. suivante

LES HABITANTS DANS LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

La réaffirmation d'une ambition forte formulée dans la « proclamation » des acteurs de la participation : « FAIRE DE LA COHESION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS »

Le « Labo de la participation » est l'instance privilégiée de la participation des habitants à l'échelle de l'agglomération. Il a ainsi vocation à prendre part au contrat de ville (échanges, avis, contributions, retours...)

Des principes d'action réalistes et adaptés

L'évaluation du précédent contrat de ville et la démarche de co-construction ont abouti à l'affirmation de quelques principes clés

- **Humilité** : le Labo doit permettre a minima de donner les bonnes clés de compréhension du contrat de ville, favoriser les échanges, les rencontres entre habitants et partenaires/institutions.
- **Expérimentation** : le labo est une expérience pour celles et ceux qui y participent, un lieu où l'on chemine, ou l'on peut expérimenter la participation sous d'autres formes
- **Agilité et transparence** : instance coopérative, organisation non hiérarchique, aller-retour entre Labo et élus, entre Labo et comité de pilotage (écoute, reconnaissance)
- **Progression** : le « labo » se construit au fur et à mesure, avec des référents dans chaque commune (acteurs repères)
- **Initiative – idées** : le labo est un espace d'expression d'envie, une plateforme libre et participative (qui peut trouver son pendant dans un espace numérique)
- **Un lieu de création et d'initiative** qui repose sur des moyens (financiers et humains)

LE « LABO » : UN OUTIL AU SERVICE DE NOTRE AMBITION

Lieu d'échange permanent, le labo est une ressource, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation.

Le labo s'appuie sur le local, le terrain et permet la mise en commun des différentes envies, initiatives et actions participatives. Il a une fonction de « pot commun » selon un mouvement ascendant.

Il s'adresse associe des élus, habitants, associations, professionnels, élus, institutions, chercheurs, etc. sur le principe du volontariat et de la libre adhésion.

Il a pour vocation, à l'échelle du territoire de :

- Valoriser des initiatives qui impliquent directement les habitants
- S'informer et se former ensemble à certains sujets, thèmes
- « Procéder ensemble » : c'est à dire de favoriser de nouvelles initiatives, des projets nouveaux - en permettant l'expression d'idées, d'envies de projet participatifs et citoyens...
- Mettre en œuvre des actions spécifiques.
- Restituer, interpeller au besoin pour faire « avancer » les partenaires institutionnels

Il repose dans sa mise en œuvre sur la coopération, un partage des fonctions et des tâches (rôle pivot de la CALL – catalyseur – coordination d'ensemble) et d'ambassadeurs pour :

- Mobiliser une multitude d'acteurs
- Animer, coordonner, rendre compte,
- Diffuser l'information, relayer, mobiliser de nouveaux acteurs
- évaluer.

Il s'appuie sur un « programme d'ensemble » avec des réunions / temps forts tout au long de l'année. Il est nomade et son animation tournante.

Il dispose et développe sa propre « boîte à outils » au fil du temps (fiches d'expériences, méthodes d'animation participative, annuaire des acteurs, outils communs numériques) et de sa propre identité graphique.

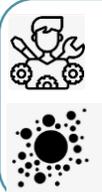
Chaque réunion est l'occasion de :

- Accompagner (« premiers pas, orientation vers d'autres structures »)
- Partir de témoignages / d'expériences de projets menés par et/ou avec des habitants
- Aborder un thème / sujet en travaillant en ateliers
- Il donne lieu à des décisions selon des modalités décidées collégalement)

Il repose sur des valeurs, manières d'animer : « bienveillance », « écoute »

Il renvoie à des modes de communication (valorisation) et d'invitation différents (de la main à la main via des relais) pour ne pas oublier les habitants les plus éloignés.

« ZOOM » SUR L'ANIMATION DU RESEAU DES ACTEURS



Réseau des acteurs de la politique de la ville

Echange, qualification
COOPERATION

Les rencontres du réseau sont des moyens concrets et opérationnels pour répondre aux objectifs du pilier stratégique 3 de notre contrat de ville :

③

COOPERER : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération

Composition	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau est ouvert aux acteurs impliqués / engagés dans le contrat de ville (professionnels des collectivités, institutions et porteurs de projet) Il est animé par la direction cohésion sociale de la CALL Son programme est discuté en GTP - Il peut être organisé/décliné en groupes thématiques
Raison d'être et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Intelligence collective Échange de pratique et d'expérience Espace de formation et d'auto-formation Mutualisation de moyens et ressources Expression des besoins / remontées terrain Coopération / opportunité de développer des projets communs
Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> Programme de rencontres régulières à déterminer
Animation et outils	<ul style="list-style-type: none"> Fonction d'animation du réseau pilotée techniquement par la direction cohésion sociale de la CALL avec l'appui/soutien des DP, chefs de projet communaux Établissement d'un programme et invitations ; espace numérique commun / outils collaboratifs

Échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau a vocation à regrouper et mettre en synergie l'ensemble des acteurs concernés par le contrat de ville (selon les thèmes de travail) et plus largement engagés dans le champ de la cohésion sociale
Livrables / productions	<ul style="list-style-type: none"> Fiche d'expérience, compte-rendu des rencontres, répertoire contact, supports de formation, etc. Contribution éventuelle du réseau à l'évaluation ou à des questions / interpellations auprès du Groupe de Travail Partenarial (GTP) pour soumission au comité de pilotage
Lien avec la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Les questions, propositions, contributions sont relayées et alimentent le GTP.
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> Engagements des partenaires à s'investir Opportunité d'un financement du programme du réseau

PROGRAMMATION – PLAN D’ACTION

La démarche de co-construction du contrat de ville nous a amené à affirmer des **principes** clairs.

- Conformément à la circulaire du 31 aout 2023 relative aux contrats de ville 2024 2030, **les financements viseront prioritairement les projets qui répondront aux objectifs** communs que nous avons fixés en privilégiant **la pluri-annualité** (via des Conventions Pluriannuelles d’objectifs – CPO).
- C’est dans cette perspective que nous privilégions la co-construction et le déploiement de « **plans d’action** », soit un ensemble d’actions qui font **sens** entre elles, s’articulent et visent l’atteinte des objectifs définis. Cela suppose également une **temporalité** et des **étapes de déploiement différentes** ainsi qu’une mise en synergie et de la coopération entre porteurs de projet

Souplesse et évolution :

Les modalités d’instruction et/ou les critères concernant les CPO seront définis ultérieurement, dans la concertation

- Appel à Projet Politique de la ville
- AMI cohésion sociale
- Autres dispositifs de la politique de la ville : Quartiers d’été, cité éducative
- Dispositifs de proximité : café conversation, réunions d’habitants, PIC, etc.
- ...

Faire émerger des idées, projets, des envies...



- Prolongement et renforcement des modes d’instruction existants et du partenariat (rencontres et espaces de dialogue)
- Maintien des instances communales et mise en place de comités de pilotage locaux dans toutes les communes
- Opportunité d’un avis de la CALL sur l’ensemble de la programmation

Instruire, sélectionner, choisir...

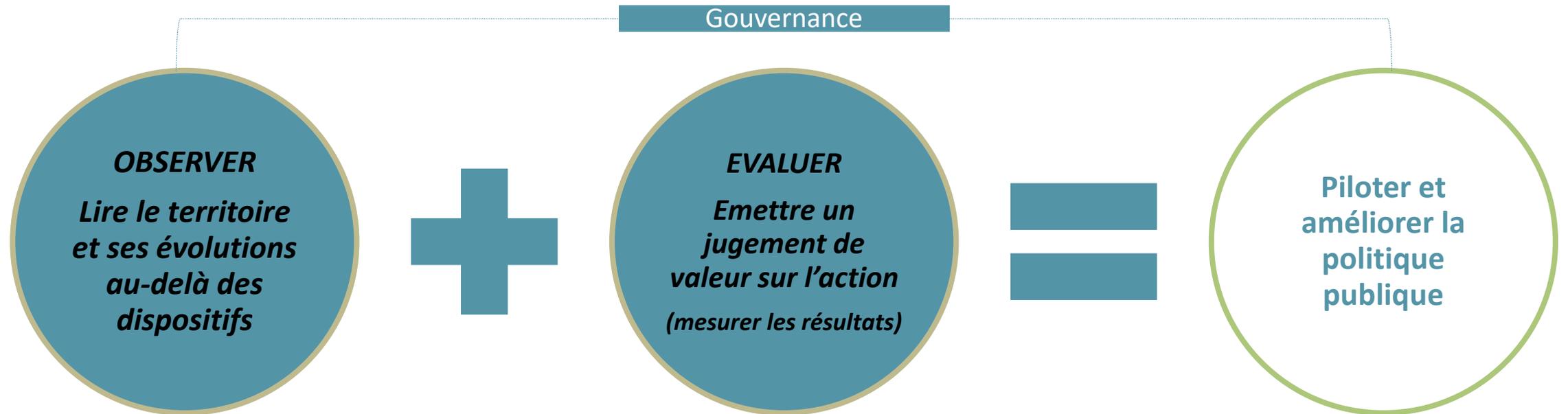


- Mobilisation de toutes les ressources et moyens d’accompagnement existants
- Comités de suivi des actions structurantes
- Rencontres, formation, échanges d’expériences dans le cadre de l’animation du réseau des acteurs

Accompagner les parties prenantes engagées



OBSERVATION & EVALUATION, DEUX MISSIONS AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE



Le diagnostic et son partage ne sont pas une fin en soi, mais la condition incontournable pour dégager des stratégies et pistes d'action en commun et se situer au fil du temps

Evaluer les processus et les effets : «mesurer la pertinence et l'efficacité»

- Les modalités de mise en œuvre des actions correspondent-elles à nos principes de coopération ?
- Les habitants reprennent-ils du pouvoir d'agir ?
- L'impact sur le territoire est-il perceptible ? ...

Le « portage politique » : point d'appui pour structurer, (ré)orienter, capitaliser, interpeller

EVALUATION & OBSERVATION : FINALITES ET PRINCIPES

• Evaluer pour se situer et améliorer

La CALL et ses partenaires ont coconstruit leur contrat de ville qui repose sur 3 piliers stratégiques, 12 ambitions et 2 axes transversaux.

Ce cadre devient ainsi la « **matrice** » à partir de laquelle notre contrat, notre politique publique sera **évaluée** (= **référentiel**).

Evaluer c'est formuler une appréciation (à partir de critères/questions évaluatives, de collecte d'indicateurs et d'analyse) dans un but d'ajustement/amélioration.

Faisabilité, humilité ambition et clarté	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de ne pas tout évaluer – le choix des objets à évaluer repose sur un débat et une décision du comité de pilotage. • Le choix et le débat se font sur des attentes claires (hypothèses d'atteinte d'objectifs) et des questions stratégiques (finalité transformatrice).
Réalisme	<ul style="list-style-type: none"> • Faisabilité et humilité : nombre restreint d'objet à évaluer chaque année (sur décision du COPIL)
Une évaluation participative	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de toutes les parties prenantes dans la démarche d'évaluation. • Mise en débat des résultats de l'évaluation.
Finalité	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation à destination des élus et des habitants, des partenaires signataires de droit commun et des porteurs de projet dans une logique de transparence, d'amélioration et de changements.
Une évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le but de pouvoir ajuster le contrat de ville, la stratégie au fil de l'eau.
Transparence, pédagogie, accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports et productions se veulent pédagogiques et accessibles à toutes et tous et à tout moment.

• Observer : lire le territoire en continu

En complément de l'évaluation, et parce que la politique de la ville est fondée sur un principe de discrimination positive territoriale (zonage / géographie prioritaire) et qu'elle a pour objectif de réduire des inégalités, les pilotes et partenaires ont besoin **d'observer** les « tendances », les évolutions du profil de leur territoire à différentes échelles et des données froides.

- Dans le cadre de la démarche de co-construction du contrat de ville les acteurs ont identifié les différents indicateurs et données utiles à collecter (établissement d'un cahier des charges).
- Dans la continuité des travaux menés avec l'agence d'urbanisme de l'Artois (AULA) et du Programme Partenarial d'Activité établi avec la CALL, un **partenariat** est envisagé pour répondre aux besoins d'observation, d'analyse et de compréhension des des QPV et de disposer d'un réel **observatoire dynamique de la politique de la ville**.



Observatoire Politique de la Ville
Territoire de la CALL

ÉTAT DES LIEUX
DES QUARTIERS PRIORITAIRES
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

LES MODALITES DE REALISATION DE L'EVALUATION

• Les modalités de réalisation de l'évaluation : qui ? comment ?

En tant que responsabilité partagée et en cohérence avec les principes d'une évaluation partenariale, participative, **le dispositif d'évaluation implique nécessairement les pilotes CALL/Etat, les communes et partenaire de droit commun et les habitants et porteurs de projet à travers le Labo de la participation**

L'élaboration et la finalisation du référentiel d'évaluation à partir des principes exposés tout comme la réalisation de l'évaluation en continu nécessiteront des **arbitrages** sur les moyens à mobiliser et les modalités de réalisation (internalisation ou externalisation)

• Les objets : ce que nous choisirons d'évaluer

Il est proposé que chaque année puisse être évalué

• Une question ayant trait à la gouvernance	+	• Une ambition thématique
<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau schéma de gouvernance - Le labo de la participation - L'engagement des partenaires de droit commun - Le travail en réseau et son animation 		<ul style="list-style-type: none"> - Parmi les 12 (en particulier les 5 du pilier stratégique 2 : « agir ») - Selon différents critères : efficacité, pertinence, efficience, cohérence - Mesurer les évolutions/résultats au regard des moyens spécifiques et de droit commun engagés

• Exemple de questions évaluatives par pilier

stratégique	
PREVENIR - REPERER : pour enrayer les processus de reproduction des inégalités et lutter contre les déterminismes	<ul style="list-style-type: none"> - Des outils, démarches, actions de repérage et de prévention des risques de décrochage/basculement ont été développés ? - Efficacité : quels résultats ; les systèmes d'alerte / protocole ont été mis en place ? combien de personnes repérées ? ; coordination entre les acteurs / repérants ? - Pertinence : les bons interlocuteurs ont pu être sollicités ? - Effets : les personnes ont-elles pu reprendre du pouvoir d'agir sur leur vie et environnement ?
AGIR : Favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours	<ul style="list-style-type: none"> - La programmation couvre t'elle les 12 ambitions thématiques (critère effectivité) - Les actions de la programmation répondent elles aux objectifs des différentes ambitions thématiques (critère efficacité) - Les actions de la programmation participent-elles à réduire les inégalité femmes/hommes (critère effet)
COOPERER : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération	<ul style="list-style-type: none"> - Les effectifs de médiation ont -ils augmenté (critère efficacité) - Les médiateurs et acteurs de proximité ont-ils pu mobiliser de nouveaux publics / habitants ? (critère efficacité / impact) - Les habitants jugent-ils favorablement l'intervention des médiateurs (critère opinion)

L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES & DES PARTIES PRENANTES

Le droit commun correspond à l'ensemble des politiques qui **s'appliquent à tous les habitants de tous les territoires** et concerne des secteurs aussi variés que la santé, l'éducation, le développement économique, le logement, etc.

La mobilisation des politiques de droit commun est au cœur de la Loi Lamy qui reste le cadre de référence de notre contrat de ville « engagements quartiers 2030 »

- Son article 1^{er} précise que la politique de la ville « **mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun** et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».
- C'est à l'échelle intercommunale que cette mobilisation doit s'opérer : « sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun

Dans notre contrat de ville, le droit commun doit devenir le levier de la politique de la ville. Les crédits spécifiques de la politique de la ville ont pour objectif d'apporter un « plus », de renforcer l'impact d'un dispositif de droit commun, d'expérimenter ou d'agir plus massivement.

- Les différents partenaires et signataires ont délibéré et formalisé leur engagements et priorités dans différents textes ou délibérations présentés en annexe
- Au-delà ils s'engagent à participer à la gouvernance du contrat de ville et à faire état de la mobilisation de leur droit commun pour les QPV

Signataires, partenaires... ce que dit la loi Lamy

(loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)

- Les contrats de ville sont conclus entre, "d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et EPCI à fiscalité propre concernés". Ils sont également **signés** par les départements et les régions et les agences régionales de santé (art. 21)
- Ils peuvent aussi l'être par la Caisse des Dépôts, les organismes HLM, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité (art.6).
- Par ailleurs « la nouvelle génération de contrats Engagements Quartiers 2030 doit traduire une **mobilisation partenariale élargie** à l'échelle de chaque territoire (instruction gouvernance des contrats de ville du 4 janv. 2023)

Des engagements formalisés : délibérations et textes*

- Conseil Régional des Hauts de France
- Conseil Départemental du Pas de Calais
- ARS Hauts de France
- CAF
- Maisons et cités ; Pas de Calais Habitat ; SIA ; France travail ; BPI France (Contrat de ville et entrepreneuriat EQ 2030) ; Banque des territoires (transformation écologique et la cohésion sociale) ; URH.

*Les documents dans leur intégralité en annexe

L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES & DES PARTIES PRENANTES

Pour renforcer la notion **d'engagement** au cœur de cette nouvelle génération de contrat de ville et à la lumière de l'évaluation du précédent contrat, il a été proposé au cours de la démarche de co-construction d'assortir la signature d'un engagement plus formel et concret*

Participer au pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participer au comité de pilotage du contrat de ville et aux différentes instances du schéma de gouvernance <input type="checkbox"/> Participer à l'instance permettant de faire état de l'engagement des politiques de droit commun correspondant à mes compétences en faveur des QPV et de leurs habitants (et en lien avec les différents piliers stratégiques et ambitions thématiques du contrat de ville)
Coopération technique et travail en réseau	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Transmettre et partager vos documents cadre et orientations de politiques publiques (feuilles de route, etc.) <input type="checkbox"/> Nommer un agent/professionnel référent technique du contrat de ville (interlocuteur privilégié) <input type="checkbox"/> Permettre à ce référent.e de participer aux différentes instances et travaux engagés dans le cadre du contrat de ville (et validés en comité de pilotage) <input type="checkbox"/> Faciliter la participation de vos équipes de terrain à certaines formations/temps forts initiés dans le cadre du contrat de ville

Évaluation & observation	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Partager et adresser régulièrement les données / indicateurs de contexte utiles à l'actualisation du diagnostic / portrait de territoire politique de la ville <input type="checkbox"/> Porter à connaissance vos études et travaux d'observation qui pourraient être utiles et enrichir la compréhension et l'analyse des enjeux de notre territoire <input type="checkbox"/> Collecter et transmettre vos indicateurs d'activité / réalisation d'action nécessaires à l'évaluation du contrat de ville <input type="checkbox"/> Mettre à disposition / mandater un professionnel de mon institution/collectivité pour participer à l'évaluation du contrat de ville
Financement & conduite d'action	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indiquer sur quel « pilier stratégique » et sur quelles « ambitions thématiques prioritaires » vous vous positionnez <input type="checkbox"/> Mobiliser dans la mesure du possible mes ressources humaines de proximité pour intervenir sur le terrain en cohérence avec les OS du CV <input type="checkbox"/> Privilégier et déployer des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Pilotage / commune	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Organiser un pilotage local et en partager les enseignements à l'échelle de l'agglomération ... <input type="checkbox"/> Coordonner les acteurs du développement social / cohésion sociale à l'échelle des QPV dans la perspective de développer / proposer un plan d'action
---------------------------	--

* Les signataires obligatoires s'y engagent de fait, les partenaires précisent la nature de leurs engagements

L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES & DES PARTIES PRENANTES



#6

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

ANNEXES

- Délibérations et engagements des partenaires
- PROCLAMATION : « Faire de notre agglomération un territoire participatif »
- Portrait de territoire

Annexes

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Délibérations et engagements des partenaires



Annexes

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

PROCLAMATION « Faire de notre agglomération un territoire participatif »

Annexes

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Portrait de territoire

